

[Indemnisation des catastrophes naturelles : le Sénat propose une tarification des primes reliée à l'exposition au risque](#)



Lundi, 28 Mars 2011 10:52

Deux propositions (voir les propositions [1](#) et [2](#)) de lois déposées par des sénateurs suggèrent de tarifier l'assurance habitation selon l'exposition du bien aux risques de catastrophe naturelle (inondations, glissements de terrain, séismes, avalanches, etc.). Ces propositions devraient être examinées au printemps.

Aujourd'hui, grâce au régime d'indemnisation des Catastrophes Naturelles institué par la loi du 13 juillet 1982, chacun paie une surprime de 12 % dans son contrat habitation au titre de l'assurance contre les risques catastrophes naturelles. C'est donc le principe de solidarité nationale qui prévaut : une personne résidant en zone inondable paie la même prime d'assurance habitation que celle habitant au sommet d'une colline non inondable. Si ce principe est égalitaire, il a tendance à pousser à une certaine désresponsabilisation individuelle en matière de prévention.

L'idée des parlementaires soutenus par de nombreux assureurs est de rompre avec cette mutualisation et se principe de solidarité afin d'inciter davantage à la prévention des risques. En pratique, ce taux unique serait remplacé par une prime d'assurance majorée si vous habitez dans une zone avec risques de catastrophe naturelle. Dans quelle proportion, nul ne s'y hasarde pour l'instant. Parallèlement, l'idée serait de baisser les cotisations si vous n'y habitez pas. Ce type de tarification à l'exposition est utilisé dans la plupart des pays développés depuis de nombreuses années.

Dans ce projet, les zones à risques seraient identifiées en fonction d'une carte officielle, définie sur la base des données des assureurs, de la Caisse centrale de réassurance (CCR) et des pouvoirs publics (carte des aléas).

Mais cette piste est contestée. Ainsi le député Jean-Louis Leonard, rapporteur de la mission d'information de l'Assemblée sur la tempête Xynthia, estime que la modulation des primes "est une usine à gaz... strictement impossible à gérer". D'autre pensent que la tarification à l'exposition, en augmentant le montant des primes de façon notable, conduirait à une désassurance massive. Le débat est ouvert.

<http://www.senat.fr/leg/pp10-173.html>

ou <http://www.senat.fr/leg/pp10-172.html>